

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES
MESURES À PRENDRE PAR LA WALLONIE
CONTRE LE VOL DE VÉLOS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Heyvaert à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les mesures à prendre par la Wallonie contre le vol de vélos ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en 2019, 30 296 vols de vélos ont été signalés en Belgique. Comme seuls environ 35 % d'entre eux sont déclarés, le chiffre réel se situe autour de 85 000 vols de vélos par an, soit une moyenne de 232 vélos volés par jour. Le préjudice total se chiffrerait à plus de 144 millions d'euros l'an dernier.

La pratique du vélo gagne du terrain, on le voit bien ces derniers mois, et d'ailleurs la bicyclette électrique aussi connaît un franc succès.

Nous savons que certaines solutions comme la répression est une compétence fédérale. Par contre, la Région bruxelloise a mis en place un système d'enregistrement des vélos appelé « mybike.brussels ». Ce site permet d'enregistrer votre vélo. L'identité du propriétaire est ainsi liée au vélo qui sera doté d'un numéro unique permettant d'y joindre des spécifications,

des photos et les preuves d'achat. En cas de vol, on peut faire une déclaration correcte à la police à l'aide de la fiche d'identification et l'on peut indiquer le vélo sur ce site comme étant volé. La police pourra faire une recherche de l'historique du vélo à tout moment.

La Région bruxelloise a d'ailleurs mis en place un plan d'action contre le vol des vélos.

Monsieur le Ministre, voici mes questions. Pouvez-vous nous dire ce qui a déjà été fait pour répondre à cette problématique en Wallonie ?

Pouvez-vous nous dire si la Wallonie peut s'inscrire dans la même dynamique que la Région bruxelloise ?

Est-il possible pour la Wallonie de s'inscrire dans la logique d'enregistrement des vélos ?

Ce point est-il abordé en commission interfédérale pour une approche commune contre ce fléau ?

M. le Président. – Mme Ahallouch n'étant pas là et pas connectée, sa question est donc retirée.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, le vol de vélos est effectivement une problématique très importante. Il n'y a pas une solution miracle pour lutter contre ce phénomène, qui est également très important dans des pays où la pratique du vélo est bien ancrée comme les Pays-Bas et le Danemark.

Néanmoins plusieurs actions peuvent être menées.

La première mesure est d'augmenter le nombre de stationnements vélos sécurisés. L'appel à projets « Communes pilotes Wallonie cyclable » permettra aux communes de créer des stationnements vélos. J'ai aussi pour ambition de lancer cette année un appel à projets pour installer du stationnement vélo dans les écoles. Les premiers contacts avec les ministres concernés de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont très positifs à ce sujet.

Concernant le marquage des vélos, aujourd'hui le système utilisé est celui du gravage du vélo avec le numéro de registre national du propriétaire. Cette solution n'est cependant pas adéquate pour permettre la revente du vélo.

Avoir un numéro unique inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires est une bien meilleure solution.

C'est pourquoi, dès mon entrée en fonction, je me suis effectivement intéressé au système « My bike » en place à Bruxelles depuis 2019 et j'ai enclenché une concertation avec la Région bruxelloise pour utiliser le

même système en Wallonie. Depuis quelques mois, la Flandre a également rejoint la dynamique. J'ai d'ailleurs mis le sujet à l'ordre du jour de la CIM Mobilité du 19 janvier dernier. Dans la foulée de celle-ci, un groupe de travail rassemblant les trois Régions et le fédéral a été constitué autour de la création de ce registre.

Pour un effet complet du système, il faut également améliorer les sanctions à l'égard des voleurs de vélos et des auteurs de recel de vélos. À cette fin, nous avons également pris un contact avec la justice afin d'investiguer quelle approche pourrait être efficace en la matière.

La combinaison d'un registre et d'un système de sanction efficace aura pour effet de réduire fortement le vol et la revente de vélos volés sur notre territoire puisque l'acquisition d'un vélo volé deviendra très risquée.

En effet, une fois le système mis en place, toute personne qui souhaitera acquérir un vélo enregistré devra dorénavant procéder au transfert de propriété du vélo au niveau du registre afin d'éviter une sanction pour recel de vélo.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je voudrais tout d'abord remercier M. le Ministre pour ses réponses et surtout pour le travail qui a été entamé. En tout cas, de rejoindre Bruxelles et la Flandre aussi. Je pense que c'est dans la dynamique des derniers mois où il y a un travail interfédéral entre les différentes entités en termes de mobilité et ça ne pourra que solutionner beaucoup de problèmes pour les citoyens.